



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1) Approbation du CR du Conseil Municipal du 03/10/2013

Approuvé à la majorité (2 Abstentions : G.C. AGUILAR et T. FABRE.)

2) Intégration de la bibliothèque au réseau intercommunal

Afin de pouvoir intégrer le Réseau Intercommunal de Lecture Publique, le Maire explique qu'il convient de gérer la bibliothèque en interne, de respecter la charte du Réseau et de procéder à quelques aménagements. Les travaux sont programmés à la salle du 3^{ème} âge. La proposition de la société DPC est validée pour un montant de 10 546,62 € TTC, délai de livraison 6 semaines. A prévoir également la sécurisation des accès (environ 1 500 €) -Adopté à la majorité-

3) Avenant à la convention ADS

A partir du 01 septembre 2013, la DDTM a décidé de ne plus instruire le volet accessibilité des dossiers d'urbanisme relatifs aux établissements recevant du public. Cette mission sera confiée à la CCVH moyennant un coût de 120 € par dossier. -Adopté à la majorité-

4) Adoption du rapport de la CLET

Ce rapport concerne le transfert de charges entre la Communauté de Communes « Vallée de l'Hérault » et ses communes membres au titre de la substitution aux communes dans le cadre de l'accompagnement et du soutien financier des équipements d'accueil du jeune enfant : Association « Les Pitchounets » commune d'Aniane, Association « Le Berceau » commune de Montarnaud, Association « Chrysalides et papillons » commune de St André de Sangonis. -Adopté à l'unanimité-

5) Adhésion au CNAS

Action sociale en faveur du personnel communal qui se traduit par une cotisation égale à 0,86 % de la masse salariale. Cette cotisation était auparavant versée au COS. -Adopté à l'unanimité-

6) Protocole e-magnus (Matériel et formation)

Cela concerne l'évolution des logiciels (Paie, comptabilité, quittance ment des eaux, gestion des électeurs).

Matériel et formation entre 6 et 7000 € -Adopté à la majorité-

7) Décision modificative

Suite au dépassement de prévision budgétaire concernant le Jardin d'Enfants, une affectation de 15 000 € supplémentaires pour cette opération est prélevée sur les chapitres 20 et 21

8) Désignation de 3 représentants au DRAC

Suite à la fusion des deux syndicats (DRAC/RABIEUX), les règles de représentativité changent, il convient de désigner 3 représentants titulaires : Gilles COUGOUREUX, Pierre KORPAL, Jean-François RUIZ.

-Adopté à l'unanimité-



9) Intégration des voiries du lotissement « Les Douelles » dan le DP

Ce lotissement est terminé depuis 2009, les co-lotis ont exprimé le souhait de classer les parties communes de la voirie dans le domaine public communal.

Suite à un état des lieux, Gilles COUGOUREUX propose cette classification. -Adopté à l'unanimité.

9) Convention avec Hérault Energies pour le diagnostic Eclairage Public

Il s'agit de réaliser une étude précise des équipements d'éclairage et de proposer des améliorations. Cette étude est subventionnée à 80% (FEDER, CG34, ADEME). -Adopté à l'unanimité-

10) Questions diverses

Le Maire informe qu'à compter du 02 janvier 2014, Mademoiselle Michelle BARRAL, Policière municipale actuellement en poste à la Mairie de LE CRES, remplacera Frédéric CARCENAC parti pour la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

M. Sébastien ALDON Adjoint technique stagiaire ne fait plus partie de l'effectif du personnel depuis le 01 décembre 2013 (mesure disciplinaire). La recherche d'un cantonnier est en cours.

Le CDG34 est mandaté pour nous assister dans la recherche du remplaçant du Secrétaire Général (Admis à faire valoir ses droits à la retraite en mars 2014).

Mr le Maire informe que suite à la demande d'inscription aux Monuments Historiques déposée par la Commune, la délégation permanente de la DRAC a donné :

- **Chapelle de St Geniès** (Avis **défavorable** à la poursuite de la procédure)
- **Eglise paroissiale** (Avis **favorable** à la poursuite de la procédure).

La séance est levée à 20H00